

## **Motion pour une véritable refondation des lignes SNCF Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Hendaye**

**Adoptée à la majorité des présents le 27 juin 2013**

Le rapport de la commission 21, présidée par le Député-Maire de Caen Philippe Duron et chargée d'établir un ordre des priorités de tous les projets d'infrastructures de transport, est remis au gouvernement aujourd'hui. D'ores et déjà le Premier Ministre a fait savoir qu'il en partageait le contenu.

Il semble que le grand projet ferroviaire à grande vitesse du Sud-Ouest ne figure pas dans les neuf priorités nationales de la commission Mobilité 21, repoussant leur éventuelle réalisation après 2030.

Seule, la LGV Bordeaux Toulouse pourrait voir son calendrier accéléré, dans l'hypothèse d'un accroissement des moyens financiers de l'Etat de 9 à 21 Milliards par an ou d'un financement beaucoup plus lourd des collectivités locales.

Dans le contexte de choix politiques gouvernementaux et européens figés dans une logique d'austérité généralisée et de compression de la dépense publique, cette hypothèse relève de la chimère.

C'est pourquoi, prenant acte, les Conseillers Généraux de la Gironde portent l'ambition d'une véritable refondation des lignes ferroviaires existantes, en y affectant tout de suite les sommes engagées par l'Etat dans une LGV de plus en plus virtuelle et hypothétique.

En effet il serait dramatique d'attendre, encore une fois, l'annonce inéluctable de l'abandon de ce projet pour engager les investissements lourds indispensables à une véritable modernisation de ces axes ferroviaires structurants pour notre territoire.

Il est temps de faire preuve de réalisme et de lucidité et d'évaluer toujours mieux avec les acteurs et les citoyens l'utilité des investissements publics programmés. Mais aussi, il est urgent que l'Etat fasse le choix d'une croissance utile, en affichant un volontarisme en matière d'investissement public, pour répondre aux besoins des populations et entreprises des territoires concernés et soulager les collectivités locales dont les budgets sont lourdement impactés par le financement des LGV, au détriment des investissements sur les missions qui leurs sont attribuées.

Afin de prendre le contre-pied d'une politique d'austérité mortifère et de dégager des moyens financiers nouveaux permettant de maintenir et conforter un système ferroviaire à la hauteur des enjeux de notre siècle, les Conseillers Généraux de la Gironde font les propositions suivantes :

1. la création d'un livret d'épargne, sur le même principe que le livret A, pour mobiliser l'épargne populaire afin de moderniser et développer les infrastructures ferroviaires ;
2. L'instauration d'un prélèvement sur les bénéfices des sociétés autoroutières, dédié au financement du TER, et cela sans attendre la reprise en gestion publique souhaitable des autoroutes ;
3. la mise en place d'un pôle public bancaire pour que le système bancaire remplisse sa mission au service d'un système ferroviaire structurant pour la vie quotidienne de la population comme pour le développement économique et l'aménagement du territoire.

## **Motion pour un vrai dialogue social et le respect du droit d'expression syndicale à l'hôpital public**

**Adoptée à la majorité des présents le 27 juin 2013**

Vendredi 28 juin 2013 une déléguée syndicale de l'hôpital d'Arcachon est convoquée devant un conseil de discipline.

Il lui est reproché d'avoir évoqué des "accidents", terme qu'elle n'a jamais employé et d'ailleurs démenti, dans le service de pédiatrie lors d'une réunion publique, terme qui a été repris dans un article du journal Sud-Ouest du 27 avril 2013.

Il est à noter que plusieurs "incidents" survenus dans ce service avaient fait l'objet de fiches de dysfonctionnements. Les organisations syndicales et les personnels considèrent que la cause en est le sous-effectif existant dans cette unité.

Un Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) s'est tenu sur cette question le 15 avril 2013 avec l'intervention de 70 salariés.

Les réponses apportées par la direction de l'hôpital n'ont pas été jugées satisfaisantes, contraignant la déléguée syndicale à porter le débat dans l'espace public lors d'une réunion du comité de défense de l'hôpital d'Arcachon.

Or les "incidents" dans ce service concernent des dysfonctionnements bien réels, ayant eu des conséquences très concrètes pour plusieurs patients, et il est temps de responsabiliser les usagers qui doivent participer pleinement à la lutte pour la sauvegarde des services publics, comme le dit le secrétaire général de la CGT au plan national et qu'une loi sur "les lanceurs d'alerte" vient d'être votée par le parlement. On le voit bien, il s'agit d'une question de fonds qui intéresse toute la société, d'autant plus que ce phénomène n'est pas isolé et que de multiples mobilisations en témoignent.

Quand il y a des besoins de santé, il faut y répondre, et pour répondre à la question de quel hôpital voulons-nous, il faut faire des choix avec les citoyens. Il n'est donc pas tolérable de voir remis en cause la liberté de parole d'une syndicaliste qui détient ce droit de la constitution.

C'est pourquoi les Conseillers Généraux de la Gironde demandent au Conseil d'Administration de l'Hôpital d'Arcachon et à son Président de revoir cette décision et de créer les conditions d'un dialogue social renouvelé et apaisé.